

	REGLEMENT CHAMPIONNAT LOISIR DEPARTEMENTAL 49	Validité : Saison 2022-2023
		Adoption : 12/07/2022
		Version : 2

SOMMAIRE

Article 1 : GENERALITES

Article 2 : PROMOTION ET RELEGATION DES EQUIPES

Article 3 : CONDITIONS PARTICULIERES A LA PROMOTION ET RELEGATION

Article 4 : ESTIMATION DE LA VALEUR D'UNE EQUIPE OU D'UNE PAIRE

Article 5 : INSCRIPTION / DESINSCRIPTION DES EQUIPES

Article 6 : COMPOSITION DES EQUIPES

Article 7 : QUALIFICATION DES JOUEURS

Article 8 : HIERARCHIE DES JOUEURS

Article 9 : JOUEURS TITULAIRES

Article 10 : JOUEURS MUTES ET/OU ASSIMILES — NOMBRE DE MATCHES

Article 11 : NOMBRE DE MATCHS *ET UTILISATION DES JOKERS*

Article 12 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Article 13 : REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Article 14 : TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS ET VOLANTS UTILISES

Article 15 : BAREME DES POINTS SUR L'ENSEMBLE DES JOURNEES

Article 16 : NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

Article 17 : FORFAITS SUR UN MATCH

Article 18 : BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE

Article 19 : DISQUALIFICATIONS DE JOUEURS ET AUTRES SANCTIONS

Article 20 : COMMUNICATION DES RESULTATS

Article 21 : MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT

Article 22 : RECLAMATIONS SANCTIONS ET RECOURS

Article 23 : GESTION DE L'INTERCLUBS

Annexe 1 : FORMULAIRE D'INSCRIPTIONS DES EQUIPES

Annexe 2 : FEUILLE DE MATCHS

Article 1 : GENERALITES

Le Championnat Loisir Départemental oppose des équipes composées par les clubs du département affiliés ou non à la FFBad. Cette compétition est organisée par le Comité Départemental 49 de Badminton. Elle se présente sous la forme d'un championnat mixte par équipe, **non officiel**, et n'empêche donc nullement un joueur y participant à jouer dans d'autres compétitions. L'objectif premier de ce championnat est de favoriser les rencontres de proximité et la convivialité entre les clubs. Le secteur géographique sera donc le critère primordial pour la composition des poules. Ce championnat convivial a aussi pour but de faire pratiquer ou découvrir une certaine forme de compétition, aux joueurs n'en pratiquant pas ou peu (tournois ou championnats officiels).

Article 2 : PROMOTION ET RELEGATION Sans objet

Article 3 : CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA PROMOTION ET LA RELEGATION DES EQUIPES Sans objet

Article 4 : ESTIMATION DE LA VALEUR D'UNE EQUIPE Sans objet

Article 5 : INSCRIPTION / DESINSCRIPTION DES EQUIPES

Les inscriptions des équipes se feront par mail, adressées à Christophe BASTIN :

webmaster.codep49bad@gmail.com

avant le : 15/10/2022

Le formulaire d'inscription est en annexe et est aussi téléchargeable sur le site Internet du Comité.

Les droits d'engagement au Championnat Loisir Départemental sont définis chaque saison par le Conseil d'Administration du Comité 49 de Badminton. Le paiement des inscriptions d'équipes se fera soit par virement (RIB envoyé aux clubs ou à la demande par mail) vers le compte bancaire du Comité 49, avec impérativement noté en référence du virement l'identité du club et le nombre d'équipes (exemple : ICDL USBBAD 2 équipes), ou soit par chèque à l'ordre du Comité 49 de Badminton envoyé à :

Christophe BASTIN - 42 rue Jean-Baptiste Fourcault - 49800 TRELAZE

L'inscription ne sera effective qu'après réception du paiement des droits d'engagements. Ils ne seront pas remboursés en cas d'annulation d'inscription après la date limite ou en cas d'absence d'une équipe sur une ou plusieurs rencontres. Le montant des droits d'engagement est indiqué en Article 21.

Toute équipe s'inscrivant à ce championnat adhère au présent règlement et se doit de le connaître et de le respecter. Chaque équipe sera représentée par un capitaine qui devra posséder le présent règlement lors des rencontres.

Article 6 : COMPOSITION DES EQUIPES

Les équipes lors d'une rencontre doivent être composées de joueurs âgés de 15 ans ou plus, sans limitation de classement pour les joueurs licenciés à la FFBAD, mais en gardant toujours à l'esprit qu'il s'agit d'un championnat loisir. Les joueurs prenant part au Championnat Loisir peuvent aussi participer aux autres Championnats et aux tournois officiels.

Une équipe, lors d'une rencontre, doit être mixte avec au minimum 2 femmes + 2 hommes. Il est possible de composer une équipe avec des joueurs de clubs différents. La composition des équipes n'est pas figée au début du championnat, chaque capitaine est libre de composer comme il veut son équipe lors de chaque rencontre. Seul le capitaine et éventuellement son suppléant sont inscrits lors de l'engagement d'une équipe en début du championnat. Un club pouvant inscrire plusieurs équipes, les joueurs sont libres de jouer dans l'équipe de leur choix et de renforcer les autres équipes si besoin, l'essentiel étant d'aligner une équipe complète à chaque rencontre. Lors d'une rencontre, si une équipe ne peut présenter le minimum de 2 femmes + 2 hommes, des pénalités seront appliquées sur le score de la rencontre (voir Article 17).

Article 7 : QUALIFICATION DES JOUEURS

Tout joueur participant à une rencontre doit être en règle, à savoir :

- être licencié dans un club affilié à la FFBAD ou être adhérent d'un club non affilié et autorisé à jouer en compétition (certificat médical), le club non affilié étant responsable des joueurs qu'il engage
- avoir plus de 15 ans à la date de la rencontre

Article 8 : HIERARCHIE DES JOUEURS Sans objet

Article 9 : JOUEURS TITULAIRES Sans objet

Article 10 : JOUEURS ETRANGERS, MUTES ET/OU ASSIMILES Sans objet

Article 11 : NOMBRE DE MATCHS ET UTILISATION DES JOKERS

Une rencontre comprend 6 matchs :

- **1 double dames**
- **1 double hommes**
- **2 doubles mixtes** (pas de hiérarchie entre les deux doubles mixtes)
- **2 matchs libres** --> les capitaines se mettront d'accord sur le type de matchs mais cela devra être des matchs de catégories équivalentes :

1 double hommes jouant contre un autre double hommes, 1 double dames contre un autre double dames, un double mixte contre un autre double mixte, 1 simple homme contre un autre simple homme, un simple dame contre un autre simple dame. Ces 2 matchs libres seront d'abord définis en fonction de l'effectif présent par équipe pour que les 2 matchs puissent être joués, un joueur ne pouvant disputer plus de 3 matchs dans une rencontre. Par exemple si une équipe n'est composée que de 2 hommes et 2 femmes, ces 2 matchs libres ne pourront être que 1 double hommes et 1 double dames, ou 2 doubles mixtes, ou 2 simples, ou 1 simple et un double composé des autres joueurs.

L'ordre des matchs est décidé en accord entre les capitaines. En cas de désaccord pour le choix et l'ordre des matchs, c'est le choix du capitaine recevant qui sera retenu.

Les matchs sont auto-arbitrés et se jouent conformément aux règles générales du badminton en 2 sets gagnants de 21 points.

Article 12 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

L'équipe hôte est responsable de l'organisation sportive et en supporte les frais : réservation et aménagement du gymnase, tenue d'une collation conviviale en fin de rencontre pour l'accueil de l'équipe visiteuse.

1- Convocation

Dans les périodes définies en début de saison, les capitaines se mettront d'accord pour déterminer leurs dates de rencontres. Elles se dérouleront en principe en semaine pendant les créneaux de l'équipe receveuse (prévoir en moyenne entre 1h30 et 2h pour une rencontre). Le capitaine indiquera l'adresse de la salle au capitaine adverse et devra être joignable par téléphone en cas de besoin (numéro fourni en début de saison, à réactualiser si nécessaire). Les capitaines transmettront par mail leurs dates de rencontres au responsable du Championnat. Une fiche de contact entre capitaines sera transmise avant le début du championnat.

2- Accueil des équipes

L'équipe hôte se tient à la disposition des équipes qu'elle reçoit et devra toujours prévoir une pharmacie ainsi qu'une collation à la fin de la rencontre.

3- Volants

Les rencontres se jouent avec des volants plastiques ou plumes. Il est laissé à la discrétion des clubs le choix de fournir ou non les volants pour leurs propres joueurs. Les volants sont à part égale (sauf choix spécifique) à la charge des joueurs lors de chaque match (éventuellement tirage au sort du choix du volant en début de match). En pratique, chaque double (ou joueur en cas de simple) se présente en début de match avec un (ou deux) de ses propres volants en bon état (fournis ou non par son club), et soit les joueurs se mettent d'accord pour utiliser un type de volant ou soit il y a un tirage au sort pour le choix du volant pour le début du match. Dès qu'un volant est cassé notamment pour les volants plumes, le volant utilisé suivant sera celui des adversaires, et ainsi de suite s'il y a plusieurs volants cassés. Précision : sauf volonté du club recevant, il n'est pas obligatoire au club recevant la rencontre de fournir les volants pour tous les matchs comme cela se faisait auparavant.

4- Salle

La salle doit pouvoir raisonnablement accueillir une rencontre de badminton quant au tracé des terrains, hauteur du plafond, conditions d'éclairage, vestiaires et douches, etc. Le nombre minimum de terrains requis est de 2.

5- Déclaration de présence et composition des équipes

La salle est ouverte au moins 15 minutes avant le début de la rencontre. Chaque capitaine doit créer sa composition d'équipe pour les 4 matchs obligatoires (1 DD + 1DH + 2DM) et la confronter avec la composition du capitaine adverse. Les capitaines se mettent d'accord sur l'ordre des matchs. A l'issue de ces 4 matchs, les capitaines se mettent d'accord pour les deux derniers matchs libres (voir Article 11), remplissent leur composition d'équipe et la confrontent avec la composition de l'équipe adverse. A la fin de la rencontre, les capitaines devront signer chaque feuille de matchs complétée avec les scores, et le capitaine recevant sera chargé d'envoyer par mail, dans la semaine suivant la rencontre, la feuille de matchs signée au responsable du championnat **avec copie au capitaine adverse**.

6. Jours et horaires de rencontre

Les rencontres se déroulent le soir en semaine. Eventuellement si les 2 équipes sont d'accord, elles pourront se dérouler en week-end. Les équipes hôtes doivent prévoir des horaires raisonnables sachant qu'une rencontre se déroule en 1h30 à 2 heures.

Le championnat se déroule sur plusieurs journées selon un planning défini en début de saison. Un délai de quelques semaines sera indiqué pour jouer chaque rencontre. En cas d'impossibilité d'une ou des deux équipes de jouer dans le délai imparti, si les deux équipes sont d'accord, la rencontre pourra se dérouler à une autre période, il faudra en informer le responsable du championnat. Si l'une des équipes n'est pas disponible pendant la période définie et qu'une date en dehors de ce créneau n'est pas trouvée, le responsable de la gestion du Championnat pourra déclarer cette équipe perdante par forfait sur la rencontre.

7- Retard d'une équipe

En cas de retard d'une équipe de moins de 30 minutes par rapport à l'horaire de convocation, la rencontre doit être jouée dès l'arrivée des retardataires. En cas de retard de plus de 30 minutes, la rencontre est perdue par forfait. Informer le responsable du championnat.

8- Report exceptionnel pour intempérie, maladie, décès, épidémie, accident de la route...

En cas d'intempérie (il est laissé à la libre appréciation de chaque capitaine d'effectuer le déplacement en toute sécurité) ou d'événement exceptionnel indépendant de la volonté des capitaines, la rencontre pourra être reportée. Les capitaines se mettront d'accord pour trouver une autre date et en informeront le responsable du championnat.

Article 13 : REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Lors d'une rencontre, il est autorisé à procéder au remplacement d'un joueur sur la feuille de match, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié conformément à l'article 7. Cette mesure est applicable à condition que le joueur n'ait pas commencé son match. Si le joueur ne peut être remplacé (maximum 3 matchs par joueur ou pas assez d'effectifs présents) alors le ou les matchs concernés seront comptés comme perdus, et notés « WO ». Lors d'une blessure en cours de match, notifier « AB » sur la feuille de matchs accompagné du motif pour l'abandon, le match sera considéré comme perdu.

Article 14 : TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS ET VOLANTS UTILISES

Les joueurs doivent avoir une tenue correcte et adaptée pour la pratique du badminton. Pour les volants, voir Article 12, point n°3.

Article 15 : BAREME DES POINTS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES

En fonction du nombre d'équipes inscrites, le championnat sera organisé sous la forme d'une poule unique ou de phase de poules composées d'équipes géographiquement proches dans la mesure du possible, et suivie de phases finales.

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres selon le barème suivant :

Victoire :	5 points
Nul :	3 points
Défaite :	1 point
Forfait :	0 point
Bonus Equipe :	+1 point si une équipe accueillante ou visiteuse se présente avec l' effectif réglementaire minimum de 2 femmes + 2 hommes lors d'une rencontre (ceci afin de récompenser les équipes qui font l'effort d'avoir un effectif réglementaire)
Bonus Matches Gagnés :	+ 0 à 6 points correspondant au nombre de matchs gagnés sur une rencontre, pour encourager l'envie de gagner des points supplémentaires même si une rencontre est déjà perdue

Une rencontre peut ainsi rapporter jusqu'à maximum 12 points (5 points -> victoire, 1 point -> bonus équipe, 6 points en cas de victoire 6/0).

S'il y a égalité entre 2 équipes ou plus, le classement est établi en fonction de la différence du nombre de rencontres gagnées et perdues, puis si l'égalité persiste, entre la différence de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres, si l'égalité persiste encore, la différence se fera au set average puis au point average si besoin. D'où l'importance de remplir correctement les feuilles de matchs.

Article 16 : NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

Une rencontre de Championnat Loisir comporte 6 matchs :

- 1 double dames
- 1 double hommes
- 2 doubles mixtes
- 2 matchs libres (voir article 11)

En cas d'égalité sur une rencontre de phase finale avec élimination directe, un double mixte décisif départagera les équipes. Lors de ce double mixte décisif, on pourra déroger à la règle de 3 matchs maximum par joueur. Les capitaines ne désigneront leurs joueurs du double mixte décisif qu'à l'issue de la rencontre en cas d'égalité.

Article 17 : FORFAIT SUR UN MATCH

Sont considérés comme perdus par forfait :

- un match non joué
- un match joué par un joueur non qualifié conformément à l'article 7

Si une équipe se présente avec moins de 2 femmes + 2 hommes, en respectant la règle des 3 matchs maximum par joueur, les matchs ne pouvant être joués seront forfaits. Un match perdu par forfait est considéré comme perdu sur le score de 21/0, 21/0, en notant « WO » en remarque sur la feuille de match. Si les deux équipes sont forfaits sur un match, le forfait sera comptabilisé 0/0, 0/0, en notant « WO » en remarque sur la feuille de match.

Article 18 : BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus selon le barème suivant.

Pour les matchs de la rencontre :
Victoire : 1 point
Défaite : 0 point
Forfait : 0 point

Article 19 - DISQUALIFICATIONS DE JOUEURS ET AUTRES SANCTIONS Sans objet

Article 20 : COMMUNICATION DES RESULTATS

Le capitaine de l'équipe accueillante doit transmettre la feuille de matchs signée des deux capitaines, par mail au responsable du championnat (voir article 23), dans la semaine qui suit la rencontre, et en mettant impérativement en copie le capitaine adverse afin qu'il puisse vérifier l'exactitude de la feuille et ainsi éviter tout litige.

Article 21 : MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement est défini par le Comité Départemental de Badminton de Maine et Loire.
 Pour la saison 2022/2023, le montant pour l'engagement sera de 10€ par équipe.

Article 22 : RECLAMATIONS, SANCTIONS ET RECOURS

Les réclamations éventuelles lors d'une rencontre doivent être notées sur la feuille de matchs et précisées dans le mail d'envoi des résultats au responsable du championnat, avec copie au capitaine adverse.

La Commission Championnat Loisir applique le règlement et peut éventuellement sanctionner une équipe ou un club si un joueur n'a pas un comportement sportif et convivial correct au sein d'une rencontre ou si de la discrimination, du racisme, de l'homophobie... est avérée. Un club peut aussi être exclu du championnat si des faits graves de violences physiques ou verbales se produisent.

A la fin d'une phase du championnat (poules ou phases finales), la Commission Championnat Loisir statuera sur la validité des rencontres et proclamera les résultats de la phase. En cas de désaccord avec ces résultats, un club pourra, par l'intermédiaire de son Président, et sous 7 jours maximum après la diffusion des résultats définitifs, porter un recours auprès du responsable du championnat. La Commission Championnat Loisir vérifiera les arguments du recours et pourra prendre une décision ou la reporter à la prochaine réunion de Conseil d'Administration du Comité 49.

Article 23 : GESTION

L'organisation du championnat est du ressort de la Commission Championnat Loisir. La composition de cette commission est indiquée sur le site Web du Comité. La gestion du championnat est confiée à Christophe BASTIN :

mail : **webmaster.codep49bad@gmail.com**

Téléphone : 07 85 51 28 60

Les résultats des rencontres avec les classements en cours seront affichés tout au long de la saison sur le site Internet du Comité (onglet « Compétitions Adultes »). Nous restons disponibles pour toutes questions, suggestions, propositions visant à améliorer le déroulement de ce championnat.